

LE PETIT JOURNAL

Décembre 2019



CONTACT



Mairie d'Haudainville
1 rue de Verdun
55100 Haudainville

Téléphone 03 29 84 62 86
Fax 03 29 83 98 94

mairiehaudainville@wanadoo.fr
www.haudainville.eklablog.fr

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE



Lundi 16 h 00 à 18 h 30
Mercredi 16 h 00 à 18 h 30
Vendredi 08 h 00 à 12 h 00

Le maire ainsi que les
adjoints se tiennent à
votre disposition le
Samedi de 10 h à 12 h

Rendez-vous possible
auprès du secrétariat de la
Mairie.

En dehors des
permanences ci-dessus et
en cas d'urgence
vous pouvez contacter le
Maire ou les adjoints aux
numéros ci-après :

Louis Kutschruiter
06.87.51.85.84

Eric Preud'homme
06.08.48.75.97

Jean-Luc Lorin
06.68.44.09.73

LE MOT DU MAIRE

BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2020 !

La **cérémonie des vœux se déroulera le samedi 11 Janvier 2020 à 11 h 00** à la Salle Polyvalente. C'est avec un grand plaisir qu'avec mes collègues élus au conseil municipal nous vous accueillerons pour cette traditionnelle et conviviale cérémonie des vœux. **Tous les Haudainvillois et Haudainvilloises sont invités.**

D'ores et déjà, je remercie très sincèrement toutes celles et tous ceux qui, tout au long de l'année, au niveau professionnel, associatif ou individuel participent à la vie de notre commune et l'animent. **MERCI !**

Cette cérémonie sera pour moi très particulière. Vous le savez, élu pour la première en 2001 et maire depuis 2008, je ne me représente pas aux prochaines élections municipales. Aussi je souhaite, lors de cette cérémonie, vous présenter le bilan de ces années passées au service du développement et du rayonnement de notre territoire pour le bien des Haudainvillois.

Nous avons une pensée toute particulière pour ceux qui traversent un moment difficile : ceux qui ont perdu un proche, ceux dont la santé est fragile et tous ceux qui sont fortement touchés par un contexte économique compliqué.

En l'attente de vous rencontrer, je vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année.

Louis KUTSCHRUITER
Maire

OPERATION « BROYAGE DE SAPINS de NOËL »

L'opération broyage de sapins est reconduite cette année encore. Vous pourrez déposer votre sapin sur le parking du local technique du 2 au 14 janvier.



ETAT CIVIL



Naissance :

- Julyan ROBERT, le 13 Décembre

Décès :

- Alain BENAY, le 13 novembre
- Rosario BONO, le 18 novembre

AGENDA

11 janvier – Cérémonie des vœux

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 31 janvier 2020



Délibérations :

Cession du Chemin des Vaches :

Le chemin des Vaches a fait l'objet d'un reclassement en vue d'être cédé à la Communauté de Communes de Verdun (devenue Communauté d'Agglomération du Grand Verdun) selon la délibération du 16 octobre 2007. Toutefois, aucune démarche n'a été effectuée dans ce sens.

Monsieur le Maire explique que, suite à un projet de construction sur cette zone, la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun a relancé la collectivité afin que ce dossier soit régularisé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte que ledit chemin soit cédé et charge Monsieur le Maire de signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Transfert de propriété des biens identifiés au nom du SIVOM ST AIRY au profit de la Commune :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, lors du retrait de la Commune du SIVOM ST AIRY acté en 2004, les parcelles appartenant au SIVOM sur le territoire de Haudainville devenaient propriété de la commune de Haudainville.

Monsieur le Maire souhaite procéder à la régularisation foncière des biens toujours inscrits à la matrice cadastrale au nom du SIVOM ST AIRY, entité qui est dissoute et remplacée le 5 juillet 2007 par le SIVOM DES DEUX RIVES, puis ce dernier remplacé par le SYNDICAT MIXTE DES DEUX RIVES le 1^{er} janvier 2015.

Il s'agit des parcelles suivantes :

- ZA 224 pour une contenance de 1 ha 01 a 77 ca
- ZA 193 pour une contenance de 0 ha 18 a 20 ca
- ZA 147 pour une contenance de 0 ha 00 a 52 ca
- ZA 195 pour une contenance de 0 ha 56 a 25 ca
- ZA 199 pour une contenance de 0 ha 17 a 10 ca
- ZA 201 pour une contenance de 0 ha 71 a 89 ca
- ZA 204 pour une contenance de 0 ha 03 a 69 ca

L'arrêté préfectoral en date du 10 décembre 2004 portant le retrait de la commune de Haudainville du SIVOM ST AIRY stipulait entre autres que la commune de Haudainville reprenait les biens susvisés selon la convention. La Commune sollicitera un notaire pour rédiger l'acte de transfert des biens susvisés. Une estimation des Domaines est nécessaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide la régularisation du transfert de propriété des divers biens identifiés susvisés entre le SIVOM ST AIRY, SIVOM DES DEUX RIVES et la Commune et charge Monsieur le Maire de signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Révision des tarifs communaux :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe les tarifs communaux à partir du 1^{er} janvier 2020 comme suit :

➤ **Salle des Fêtes :**

Type de manifestation	Haudainvillois	Extérieurs
Mariage	265,00 €	415,00 €
24 heures	180,00 €	260,00 €
Demi-journée	105,00 €	155,00 €
Week-end (2 jours)	265,00 €	365,00 €

➤ **Salle du terrain de foot :**

Uniquement pour les Haudainvillois – 25,00 € par jour de location.

➤ **Droit de place :**

- Pour une journée – 15,00 €
- Au trimestre pour 1 jour par semaine – 65,00 €

➤ **Emplacements forains :** Gratuit

En ce qui concerne les tarifs des concessions de cimetière et columbarium, ils seront révisés lors de la prochaine réunion de conseil municipal.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces tarifs.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – VENDREDI 18 OCTOBRE 2019 (SUITE)



Informations diverses :

Travaux :

- Salle polyvalente : La résine sera posée sur les escaliers semaine prochaine. Le béton désactivé de la cour sera très prochainement réalisé.
- Remise en peinture du logement communal, 16 Rue Grande suite au départ du locataire.
- Rue de Metz : le géomètre doit finaliser son travail pour début décembre.

Cérémonie du 11 Novembre :

- Passage au cimetière (Nécropole, Monument).
- Participation de l'école.
- 2 tombes civiles « Mort pour la France » seront mises à l'honneur cette année.
- Pierre ROUSSEL présente son projet d'exposition.

Aînés :

- 24 novembre : Repas
- 13 décembre : distribution des colis

Ecole :

- Notre école est récompensée par l'Ordre National du Mérite.
- Lors de la conférence des maires, un bilan scolaire a été fait. Les effectifs sont stables sur l'ensemble des écoles de la CAGV. Une synthèse globale des activités scolaires et périscolaires a été présentée.

Téléthon : 30 Novembre 2019

L'Adosphère : Bonne fréquentation pour notre village, 10 enfants ont participé.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – VENDREDI 6 DECEMBRE 2019



Délibérations :

Révision des tarifs du cimetière :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe les tarifs communaux à partir du 1er janvier 2020 comme suit :

Durée	Concession cimetière	Columbarium
15 ans	100,00 €	460,00 €
30 ans	200,00 €	770,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide le retrait de la redevance pour ouverture du columbarium et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces tarifs.

Rapport définitif de la Chambre Régionale des comptes sur la gestion de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun sur les exercices 2015 et suivants :

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal présents du rapport définitif de la Chambre Régionales des comptes sur la gestion de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun sur les exercices 2015 et suivants.

Après avoir entendu, le Conseil Municipal échange sur les différents points abordés dans ce rapport.

Indemnité de Conseil du Trésorier :

Comme chaque année, une indemnité de conseil est versée au trésorier sur la base des moyennes des recettes des 3 dernières années.

Pour l'exercice 2019, cette indemnité s'élève à la somme de 341.01 € brut soit 308.52 € net.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés accepte le versement de l'indemnité comme proposée et charge Monsieur le Maire de signer tous les documents se rapportant à ce dossier.



Nomination et Indemnité des agents recenseurs :

Les opérations du recensement de la population auront lieu du 16 janvier au 15 février 2020 et l'organisation relève de la responsabilité du maire. A cet effet, l'INSEE accorde à la collectivité une participation financière de 1768 euros pour 2020 qui sera utilisée pour rémunérer les personnels affectés au recensement des logements et habitants. Il convient de procéder au recrutement des agents recenseurs selon les modalités suivantes :

- création de 2 emplois temporaires d'agents recenseurs vacataires ;
- rémunération nette par feuille de logement ;

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les crédits correspondants seront prévus au budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés accepte la création de 2 emplois temporaires d'agents recenseurs vacataires et la rémunération comme proposée.

Monsieur le Maire est chargé de signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Tarif EAU :

Le choix de faire évoluer régulièrement le prix de l'eau a été pris. Afin de respecter cet engagement, il est proposé au conseil de passer le m³ d'eau à 0,88 € à compter du 1er juillet 2020 au lieu de 0,86 en 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés accepte que le prix de l'eau soit de 0,88 € le m³ à compter du 1er juillet 2020, et charge Monsieur le Maire de signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Décision modificative au budget primitif 2019 :

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'ouvrir des crédits permettant de régulariser le marché d'enfouissement des réseaux de la Rue Grande (corrections de comptes), de rembourser la caution de sortie d'un locataire et d'intégrer le coût de la reprise de données dans le logiciel de gestion du cimetière (2200€) .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, accepte les propositions et charge Monsieur le Maire de signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Adhésion au service PAYFiP :

Les collectivités ont l'obligation de mettre en œuvre une solution de paiement en ligne entre le 1er janvier 2019 et 1er janvier 2022 au plus tard selon la loi de finances rectificative du 28 décembre 2017.

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) a développé une solution appelée PAYFiP qui permet aux usagers de régler en ligne les factures émises par la commune (paiement par carte bancaire ou par prélèvement unique).

L'adhésion à ce service se fait au moyen d'une convention et d'un formulaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, accepte l'adhésion à ce service et charge Monsieur le Maire de signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Informations diverses :

Monsieur le Maire présente le bilan des travaux de voirie depuis la création de la CAGV.

Suite au départ d'un locataire au 16 Rue Grande, l'appartement a été repeint.

Projets en cours à intégrer dans une vision pluriannuelle de préparation budgétaire :

- Aménagement foncier : ce projet dont la réflexion est engagée dépendra de son aboutissement final et pourra entraîner des dépenses d'investissements dans les années futures.
- Enfouissement des réseaux Rue de Metz : la réalisation initialement prévu en 2019 ne débutera que l'an prochain, avec les travaux de voirie portés par la CAGV.
- Procédure d'Abandon manifeste de deux habitations : la procédure est en cours et les projets et recherches de subventions pourront débuter en 2020. Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'un courrier envoyé à Madame la Députée et à Monsieur le Sénateur à ce sujet.
- City Stade : pour répondre à une demande forte des jeunes Haudainvillois, ce projet est lancé. Des devis sont en cours et nous permettront de rechercher le financement optimum en déposant des dossiers de demandes de subventions (DETR, Région, Département, GIP, FEDER, CAF, Service Jeunesse et Sport, ...)

Vie du Village :

- Le repas des aînés s'est bien déroulé. 76 inscrits dont 17 extérieurs.
- Téléthon : 90 personnes ont participé à la marche nocturne.

La CAGV propose aux riverains des rues de Belrupt, de la Louvière, le coteau de la Louvière, Lotissement du val de la Marjolaine et Rue de la Marjolaine des récupérateurs d'eaux pluviales. Inscription sur le site de la CAGV.

Un devis a été demandé pour installer un écran dans la salle polyvalente.

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2020

Tous les 5 ans la population est recensée. Pour HAUDAINVILLE, la collecte aura lieu du **16 janvier 2020 au 15 février 2020**.

Le recensement est un acte nécessaire :

- Pour l'Etat, il permet de définir les politiques publiques nationales et établir la contribution de l'Etat au budget des communes. Notre Dotation Globale de Fonctionnement en dépend.
- Pour les communes, décider des équipements collectifs, de programmes de rénovation et recevoir une DGF en relation avec le nombre d'habitants et définir le nombre d'élus au Conseil Municipal.
- Pour les entreprises et les associations, ouvrir des commerces, construire de nouveaux logements.

Deux agents recenseurs du village **Carole DUWICQUET** et **Julie SCHLAGETER** passeront pour effectuer ce travail. Vous aurez le choix d'une réponse par papier ou alors par informatique. L'ordinateur de la mairie sera à votre disposition pour ceux qui rencontreraient des difficultés.

Le recensement est une enquête d'utilité publique : merci de faciliter le travail de votre agent recenseur et de répondre rapidement après son passage.

LES AÎNES JOUENT...

L'Association Sports, Loisirs, Culture (SLC) offrent aux Haudainvillois de tout âge un certain nombre d'activités de loisirs et de détente. Les aînés du village ont aussi leur temps de rencontre. Chaque mercredi après-midi, des aînés se retrouvent à l'Espace Culturel pour partager d'agréables moments faits de convivialité et de « batailles ». Qui gagnent dans les différents jeux qui sont pratiqués au cours de la séance ? Les jeux font calculer, les jeux font réfléchir pour mettre en place la stratégie, les jeux réunissent et engendrent le partage. Mais il y a aussi des moments de découvertes gustatives.

Toute personne peut se joindre au groupe existant et peut apporter toute demande ou toute proposition pour permettre des rencontres sur d'autres thèmes. Il suffit de venir un mercredi après-midi.



UNE BELLE ET BONNE JOURNEE

En ce dimanche 24 novembre, c'était fête au village pour les aînés. 76 d'entre eux se sont retrouvés pour déguster un excellent repas confectionné par le traiteur GILBIN : une assiette apéritive, du foie gras maison et sa compotée d'abricot, un rafraîchissement lorrain, un filet mignon de veau aux mirabelles, des fromages et un tiramisu aux framboises. Outre la joie des papilles, nos aînés ont exercé leur talent de danseurs au son de la musette. Ce fut un vrai moment de détente et de convivialité. Chacun s'est réjoui de cette journée et en attend d'autres semblables.



SUCCES DU MARCHÉ DE NOËL !

Comme chaque année, les enseignants de l'école Edgar Gascon et l'association « Les petits Ânon » ont organisé un marché de Noël le samedi 7 décembre à partir de 15 h. C'est dans une ambiance chaleureuse que nous avons pu découvrir les objets et décorations confectionnés avec soin par les enfants et les bénévoles de l'association. A la vente également : boissons, crêpes, gâteaux et tartiflette afin de contenter petits et grands. La salle polyvalente était comble et l'ambiance empreinte de la féerie de Noël. Ce fût un réel succès ! Les fonds récoltés iront au profit de la coopérative scolaire pour financer des sorties pédagogiques.



HISTOIRE DE L'ECOLE A HAUDAINVILLE (SUITE – N°2)

En 1802, les Haudainvillois avaient adressé au Préfet de la Meuse une pétition, afin d'obtenir le droit d'établir une maison d'école pour leurs enfants. Dans cette adresse, le nombre de 160 enfants est évoqué. A priori ce nombre paraît important pour un village comme le nôtre à cette époque... Il est intéressant de confronter ce nombre à l'Etat Civil de 1793 à 1799 soient 6 années de scolarité (de 6 ans à 12 ans). Il y eut 123 naissances et 30 décès infantiles. Les scolarisables auraient donc été de 93 enfants, filles et garçons, à répartir dans les 2 classes demandées.

Il est évident qu'il n'y avait qu'une partie de ces 93 enfants qui fut scolarisée. Soit que les parents gardaient les enfants chez eux, soit qu'il y avait un manque de place à l'école, ce qui est attesté dans les années 1820.

La maison d'école, ne pouvant être agrandie, le Conseil Municipal envisage l'achat d'une maison pour y établir l'école des garçons, la maison d'école de la « grange aux dîmes » restant aux filles et à la Sœur d'instruction.

En 1826, la commune achète une maison sise rue chaude (rue grande) appartenant en indivision à la famille Hocquet.

En 1827, première autorisation royale (Charles X) accordée pour l'acquisition prévue.

En 1828, une seconde autorisation royale confirme l'acquisition.

En 1831, un mur de clôture est érigé pour l'école des garçons pour un coût de 72,66 francs.

En 1833, on recherche une maison pour y transférer l'école des filles devenue trop exiguë. Le projet porte sur une maison, route royale de Mézières à Neufchâteau, au N° 64 appartenant au Sieur Lequy. Un compromis de vente est signé mais doit être autorisé par le Préfet de la Meuse. Une enquête est donc lancée. Les Ponts et Chaussées prévoyant un élargissement, il s'avère que le local frappé d'alignement sera trop petit, la vente est donc annulée.

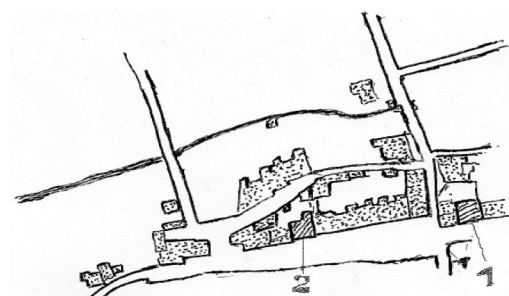
En 1834, une ordonnance royale (Louis-Philippe) permet l'achat de locaux destinés aux filles, sis rue de l'Eglise.

En conclusion, la maison d'école de la « grange aux dîmes » n'aura servi qu'une quinzaine d'années avant de changer d'utilisation.

Extrait du cadastre de 1832 :

L'îlot construit entre la rue grande (rue chaude) et la rue de la Chise.

- En 1 l'école de la grange aux dîmes (hachurée)
- En 2 la maison Hocquet, destinée aux garçons.



SOIREE AU PROFIT DU TELETHON

90 marcheurs étaient présents le samedi 30 novembre lors de la soirée organisée au profit du Téléthon.

Après deux heures de marche, tous les participants se sont retrouvés à la salle polyvalente pour le repas préparé par l'association « Les Petits Ânon ».

Cette manifestation a permis de récolter 840 €.



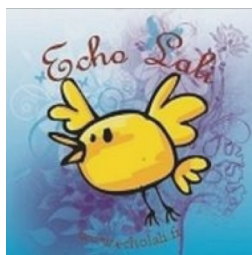
NETTOYAGE DE LA FACADE DU LOCAL TECHNIQUE

L'entreprise V Couverture, implantée à Haudainville, est équipée depuis peu d'un laveur haute pression à vapeur 100 % naturel. M. Valentin, a nettoyé gracieusement la façade du local technique ainsi que le monument de la Croix d'Hermina. Un grand merci pour ce geste très apprécié.



SAINT NICOLAS EN VISITE A HAUDAINVILLE

Comme chaque année, Saint Nicolas, accompagné du Père Fouettard, est venu rendre visite aux enfants sages de Haudainville. Pour l'occasion, un concert du groupe Echo Lali qui compose et interprète des chansons destinées aux enfants et à toute la famille, avait été organisé à la salle polyvalente.



COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE EDGARD GASCON

Le 1^{er} conseil d'école a eu lieu le 5 novembre 2019. Mme FONTAINE, directrice de l'école, communique la liste des parents élus au conseil d'école et fait état d'une élection qui a mobilisé les familles (108 votants pour 195 inscrits). Sont élus : Mmes Sabrina Aubry, Céline Brochet, Amandine Constantin, Kalala Jessica Hugue, Laëtitia Hurlain, Aurélie Jozwik, Virginie Lambert et M. William Villain.

Pour l'année 2019-2020, l'école compte 130 élèves répartis en 5 classes (contre 118 l'année dernière).

- Classe des TPS-PS-MS : 26 (3 + 12 + 12) : enseignantes Mmes Fontaine et Hemmerlé.
- Classe des GS-CP : 24 (11 + 13) : enseignante Mme Rorhbach.
- Classe des CE1-CE2 : 27 (15 + 12) : enseignantes Mmes Petit et Hemmerlé.
- Classe des CE2-CM1 : 27 (14 + 13) : enseignante Mme Antoine.
- Classe des CM1-CM2 : 26 (9 + 17) : enseignantes Mmes Ragon et Creusot.

L'école compte également sur le soutien de Mmes Cotinaut et Drouet, ATSEM, et d'un maître occasionnel.

L'ensemble du conseil d'école a voté le règlement intérieur, avec une nouveauté cette année sur l'obligation de scolariser les enfants de 3 ans.

Les APC, ont lieu le mardi et le jeudi de 16 h 15 à 17 h. Leur objectif est de développer le goût de la lecture : l'implicite dans la lecture, le journal des sorciers, savoir lire jusqu'au bout...

Au 4^{ème} point de l'ordre du jour, les comptes-rendus des exercices incendie et attentat :

- Incendie : Le temps d'évacuation a nettement baissé par rapport à l'an dernier (cette année : 1 mn 45 s),
- Intrusion : Tout s'est bien passé et Mme FONTAINE précise que les mêmes remarques que l'an dernier peuvent être faites cette année.

Ensuite sont évoqués les projets communs pour l'année scolaire :

- Ludothèque : 5 animations par classe.
- USEP pour toutes les classes : golf, tennis de table, tennis et jeux d'opposition pour les plus petits.
- Conseils des élèves : suite aux élections des délégués de classe.
- Fil rouge de l'année : l'environnement avec l'intervention de Mme MASSET du service environnement de la CAGV : découverte d'un composte, le tri sélectif...

Enfin, chaque enseignant a fait part de ses projets spécifiques :

- Les élèves de CM1-CM2 iront en classe découverte du 23/03 au 27/03 à LIRAY sur le thème « De la fourche à la fourchette » (visite de producteurs, ateliers sportifs, équilibre alimentaire).
La classe a également participé au cross du collège Barrès où ils ont fait de belles performances.
- La classe des CE2-CM1 travaille sur l'imaginaire et plus particulièrement sur la mythologie grecque.
- Les élèves de CE1-CE2 travaillent sur l'imaginaire (Harry Potter, les ogres et les sorcières, les sortilèges) et la création d'une poésie.
- Les GS-CP : USEP (jeux d'opposition, parcours d'orientation, arts du cirque), intervention de l'association « Lire et Faire lire », travail sur l'environnement et création d'un carnet des arts.
- La classe des TPS-PS-MS : travail sur l'environnement à travers le jardinage, la nature (ramassage de feuilles d'automne de toutes les couleurs) et intervention de l'association « Lire et Faire lire ».

Enfin un point sur les travaux réalisés à l'école est fait :

- L'absence de chauffage le lundi matin de la rentrée des vacances de Toussaint remet à l'ordre du jour l'accès à la chaudière,
- L'entretien des locaux : insatisfaction ; L'entretien est « léger » et ce n'est pas favorisé par la succession des personnels depuis la rentrée scolaire de septembre.

La date du prochain conseil d'école est fixée au 10 mars 2020.

« Le Petit Journal » est un bulletin d'information municipal. La déclaration d'intention de publier est déposée en préfecture de la Meuse, conformément à la loi. Il est imprimé par nos soins en mairie.

Directeur de publication : M. Louis Kutschruiter, Maire de la commune.

Rédacteurs : Mme Valérie Ciré – Mme Béatrice Cornélise – Mme Virginie Lambert – M. Denis Waxweiler